

**DÉCLARATION DE SON EXCELLENCE
DR. SOK AN**

**Président du COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL
Et Vice-premier Ministre du Gouvernement royal
du CAMBODGE
(Phnom Penh, le 14 décembre 2012)**

Il y a 20 ans, jour pour jour, le 14 décembre 1992, à Santa Fè, aux États-Unis d'Amérique, le Comité du Patrimoine mondial, lors de sa 16^{ème} session, a décidé d'inscrire ANGKOR sur la Liste du Patrimoine mondial (UNESCO).

Cette décision, innovante et très courageuse pour l'époque, exprimait nettement le souci de la communauté internationale de coopérer avec le Cambodge pour faire face, avec efficacité et célérité, aux problèmes urgents de conservation et de sauvegarde, que posaient les ensembles monumentaux dans une zone archéologique de 40.000 ha, s'étendant entre Roluos, au Sud, et Banteay Srey, au Nord.

Depuis lors, s'est développée sous le patronage de l'UNESCO et la présidence conjointe de la FRANCE et du JAPON, une action internationale soutenue et de grande envergure. 16 pays provenant de 4 continents et réunissant 36 opérateurs ont mené, à ce jour, la réalisation de 64 projets, auxquels ils ont consacré quelque 250 millions de dollars US.

De l'avis unanime, le chemin parcouru est exceptionnel. Avant 1993, date de la Conférence de TOKYO pour ANGKOR et de la constitution du Comité International de Coordination (C.I.C), le site était miné et les monuments en péril. Le trafic illicite des biens culturels et le pillage organisé des objets d'art battaient leur plein. La pauvreté était généralement le lot des habitants des villages sur le site.

Depuis 1993, ANGKOR est en pleine renaissance. L'action de sauvegarde a été complétée, à la suite de la Conférence de PARIS en 2003, par de vastes programmes de valorisation culturelle, de développement économique et de lutte contre la pauvreté.

C'est bien en hommage à l'action du Gouvernement royal du Cambodge, en partenariat scientifique, technique et financier avec la Communauté internationale que le Comité du Patrimoine mondial a décidé de tenir sa 37^{ème} session, *en juin 2013*, à PHNOM PENH et ANGKOR.

On ne pouvait mieux marquer l'un des succès majeurs de la Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel, durant ses 40 ans d'existence (1972-2012).